

FORMATION

Cadre de santé

Informations diverses



Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : 38443

Lieux de la formation :

- IFCS - CHU Angers (bâtiment du DIEF - D7) - accessible aux personnes en situation de handicap ;
- IAE Université d'Angers (site Saint Serge, Faculté de santé et Belle-Beille)

Poursuite d'étude :

- Cette formation prépare directement au métier de Cadre de santé dans le secteur hospitalier, le secteur médico-social (EHPAD, clinique privée, centre de santé mentale, etc.), ou encore auprès d'une délégation de l'Agence Régionale de Santé ; avec la possibilité donnée par le Master MAE d'une reconversion à terme dans une entreprise d'un autre secteur ;
- Toutefois, l'objectif premier est d'exercer la fonction de Cadre de santé dans l'établissement d'origine ou autre établissement sanitaire ou médico-social, dès la fin de la formation ;
- Les étudiants peuvent également continuer leurs missions sur des postes de recherche clinique (projet ALLeGRO, le Living Lab gériatrique connecté du CHU d'Angers, ...) ;
- Préparant à la recherche, cette formation ouvre la possibilité d'une poursuite en doctorat.

Accès / restauration / hébergement :

Se référer au site internet :

<https://www.chu-angers.fr/enseignement/enseignementparamedical-dief/>

Tarif formation (tarif en vigueur à titre indicatif, pour 2025) :

- Dossier d'inscription aux épreuves de sélection à l'IFCS : 175€ ;
- Formation Cadre de santé :
 - ▶ prise en charge (promotion professionnelle, CPF ou transition professionnelle) : 12 100 €
 - ▶ non prise en charge (autofinancement) : 9 740 €
- Inscriptions universitaires :
 - ▶ VAPP : 80 €
 - ▶ droit d'inscription Universitaire : 250 € (tarif rentrée 2024-2025).

Cette action de formation répond aux exigences du référentiel Qualiopi

Les organismes de formation du CHU d'Angers sont certifiés QUALIOPi



CHU ANGERS
INSTITUTS DE FORMATION DES
CADRES DE SANTE
4 rue Larrey
49 933 ANGERS Cedex 9

Secrétariat :
Tél : 02 41 35 36 08
Mail : ifcs@chu-angers.fr

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez intégrer notre formation, vous pouvez nous contacter à l'adresse : DIEF-Referent-Handicap@chu-angers.fr



DÉPARTEMENT DES INSTITUTS
ET ÉCOLES DE FORMATION
CHU ANGERS



Formation Cadre de santé

Former des futurs Cadres de santé responsables, autonomes et compétents, capables de se positionner pour :

- Manager un service hospitalier ou extra hospitalier
- Former les professionnels de santé
- Conduire des fonctions de conseil et d'expertise

Taux de réussite

- 2024 : 100 %
- 2025 : 100 %

Taux d'insertion professionnelle

- 2024 : 100 %
- 2025 : 100 %

Taux de satisfaction

- 2023/2024 : 97 %
- 2024/2025 : 96 %

Taux de recommandation

- 2023-2024 : 91 %
- 2024-2025 : 87 %

Direction de la communication - CHU Angers - © Catherine Jouanet - 2023. Imprimé par nos soins.

INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE - IFCS

Dernière mise à jour : Août 2025

Déroulement de la formation

Elle se compose de 6 modules :

- Module 1 : Initiation à la fonction cadre (90 h théoriques et 105 h stage) ;
- Module 2 : Santé Publique (90 h théoriques) ;
- Module 3 : Analyse des pratiques et initiation à la recherche (90 h théoriques) ;
- Module 4 : Fonction d'encadrement (180 h théoriques et 105 h stage) ;
- Module 5 : Fonction de formation (180 h théoriques et 105 h stage) ;
- Module 6 : Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels (150 h théoriques et 140 h stage).

Dans le respect de l'arrêté du 18 août 1995, une adaptation de la répartition des enseignements par module est réalisée sur la planification 2025-2026.

Conditions d'inscription

Prérequis :

- Etre titulaire d'un diplôme paramédical :
 - ▶ de la filière soins infirmiers
 - ▶ de la filière médicotechnique
 - ▶ de la filière rééducation
- Justifier de 4 années d'exercice de la profession (en équivalent temps plein) depuis l'obtention du diplôme et au 31 janvier de l'année du dépôt du dossier.
- En préalable à la formation, il est recommandé à chaque étudiant :
 - ▶ une expérience d'encadrement,
 - ▶ une actualisation des connaissances afférentes à sa profession,
 - ▶ une identification et un enrichissement de sa culture professionnelle,
 - ▶ l'acquisition d'outils méthodologiques utiles à un travail intellectuel efficace.

Un questionnaire et une analyse de sa pratique professionnelle, afin d'élaborer et argumenter un projet professionnel pertinent.

- Etre admis aux épreuves d'entrée à l'IFCS (cf : Règlement intérieur et dossier d'inscription du concours 2026, téléchargeable sur le site internet à partir de mi-octobre 2025)

Modalités et délai d'accès : Selon calendrier

Equivalence / Passerelle

Infirmier sapeur-pompier : nous consulter

Conditions d'intégration en Master 2 :

- Posséder un diplôme M1 ou M2 hors gestion (ingénieur, sciences, lettre économie, droit, santé, sport, langues, etc.) ;
- Les candidats ne pouvant justifier de ce niveau de diplôme doivent valider leurs acquis via une VAPP(1) à condition de satisfaire aux autres critères d'accès.

En partenariat avec l'IAE de l'Université d'Angers, la formation Cadre permet d'obtenir :

Le diplôme cadre de santé

Le Master 2

« Management et Administration des Entreprises : Parcours santé »

Objectifs

- Prévoir, organiser, gérer et coordonner les activités et les moyens nécessaires d'un secteur d'activités (service de soin et institut de formation) ;
- Concevoir et conduire des dispositifs pédagogiques en développant des programmes de formation pour professionnaliser les apprenants ;
- Animer, accompagner et manager des équipes pluri professionnelles dans un secteur d'activités de soin ;
- Contrôler et évaluer les activités ;
- Conduire une démarche qualité et gestion des risques ;
- Initier, conduire et évaluer un projet, des travaux d'étude et de recherche ;
- S'informer, communiquer, transmettre les informations et rendre compte.

Durée

Conformément au décret n°95-926 et à l'arrêté du 18 août 1995 la formation se déroule en continu de septembre 2025 à juin 2026 :

- 42 semaines dont :
 - ▶ 26 Semaines théoriques ;
 - ▶ 13 semaines de stage ;
 - ▶ 2 semaines de Travail Personnel de Recherches et de documentation (TPRD) ;
 - ▶ 1 semaine de congés annuels.

Nos intervenants

- Une équipe de formateurs permanents et de professionnels vacataires confirmés (Cadres de santé, Cadres supérieurs de santé) ;
- Des experts professionnels du secteur public et privé (directeurs de soins, directeur d'établissement et de structure de formation, ingénieurs, médecins, etc.) ;
- Des partenaires universitaires.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Une démarche pédagogique fondée sur des valeurs :
 - ▶ Humanistes : confiance en l'homme, tolérance, authenticité, respect, solidarité, équité ;
 - ▶ Professionnelles : autonomie, engagement, compétence, performance, responsabilité, rigueur, loyauté.
- Du cours magistral à la pédagogie active (suivant les interventions et les formateurs), avec une démarche réflexive toujours privilégiée dans l'approche pédagogique ;
- Un suivi pédagogique individuel est mis en place et formalisé à minima 2 fois durant la formation ;
- Salles de cours avec vidéoprojecteur, paperboard, tableau blanc ;
- 1 amphithéâtre ;
- 1 salle de simulation ;
- Système de visioconférence (si obligation de distanciel) ;
- 1 Centre de Ressources Paramédicales ;
- 1 accès à la Bibliothèque universitaire.

Capacité / quota

- 31 issus de la filière infirmière ;
- 5 issus de la filière Médicotechnique
- 4 issus de la filière rééducation
- Effectifs année 2025/2026 : 38 étudiants



(1) Information sur les programmes de formation et modalités de diplomation :

IAE : scolarite.iae@contact.univ-angers.fr, Emmie.valleise@univ-angers.fr, tel : 02/41/22/65